



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Procès-verbal – séance ordinaire

DATE : Mardi 18 octobre 2022

LIEU : Salon du personnel

Présences - absences

Madame Émilie Taillon	Directrice
Madame Josée Trépanier	Directrice adjointe
Monsieur Philippe Tremblay	Représentant des parents
Madame Corinne Germain	Représentante des parents
Monsieur Mathieu Légaré	Représentant des parents
Madame Marusa Gauthier	Représentante des parents
Madame Stéphanie Paquet	Représentante du comité de parents
Madame Caroline Doire	Représentante du personnel enseignant
Madame Danielle Mercier	Représentante du personnel enseignant
Madame Nathalie Turpin	Représentante du service de garde
Madame Johanna Paré-Cholette	Représentante du personnel de soutien
Madame Lisa-Marie Mathieu	Représentante du personnel professionnel
Madame Kim Girard	Représentante de la communauté
Madame Michelle Deschênes	Représentante des parents – Substitut
Madame Caroline Marois	Représentante des parents - Substitut

Numéros de décisions	Sujets		Résumé	Suivis à faire
	1.	Ouverture de la séance et mot de bienvenue	Le quorum atteint, la rencontre débute à 19 h. Madame Taillon souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle demande de faire un tour de table afin de se présenter et expliquer son rôle au Conseil d'établissement. Elle mentionne qu'elle animera la rencontre d'aujourd'hui, mais que par la suite celle-ci sera animée par le ou la présidente.	
#CE 22-23-003	2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est proposé par madame Danielle Mercier et adopté par monsieur Philippe Tremblay.	
#CE 22-23-004	3.	Adoption et suivis au procès-verbal du 7 juin 2022	Madame Taillon mentionne deux petites coquilles dans le procès-verbal du 7 juin; soit la modification du titre de civilité du membre soutien ainsi que le nom de la représentante du personnel professionnel.	
	4.	Questions du public	Aucune question du public	
	5.	Fonctionnement du CÉ	<p>Madame Taillon explique le fonctionnement du CE. Elle mentionne qu'un(e) président(e) doit être élu et elle explique les tâches et le mandat.</p> <p>Elle spécifie aux nouveaux membres que les directions n'ont pas droit de vote lors d'élection, ni lors des décisions prises au Conseil d'établissement.</p>	
#CE 22-23-005	5.1	Élection d'un(e) président(e) au CÉ (art. 56-58)	Madame Marusa Gauthier mentionne son intérêt pour le poste de présidente. Les membres acceptent sa candidature. Madame Gauthier est donc élue présidente du conseil d'établissement pour une durée d'un an.	

#CE 22-23-006	5.2	Élection d'un(e) substitut à la présidence du CÉ (art. 60)	<p>Monsieur Philippe Tremblay se propose comme substitut à la présidence (vice-président). Les membres du comité acceptent sa candidature.</p> <p>Monsieur Tremblay est donc élu vice-président du conseil d'établissement de l'école pour une durée d'un an.</p>	
#CE 22-23-007	5.3	Secrétariat des rencontres	<p>Conformément à l'article 69 de la LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante à agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement soit madame Johanna Paré-C.</p>	
#CE 22-23-008	5.4	Adoption des règles de régie interne incluant les dates des rencontres et le budget de fonctionnement	<p>La directrice de l'école, madame Taillon, dépose le projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>Il est proposé par Mme Taillon qu'une modification soit faite au point 2, soit l'ajout du mode présentiel et/ou comodal selon la situation de la pandémie. Elle mentionne également qu'au point 11.1, le montant doit être de 250 \$.</p> <p>Ces modifications seront apportées aux règles de régie interne.</p> <p>La directrice de l'école dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mardi 1er novembre 2022; - Le mardi 13 décembre 2022; - Le mardi 21 mars 2023; - Le mardi 2 mai 2023; - Le mardi 6 juin 2023. <p>Les heures sont établies à 19 h.</p> <p>Madame Gauthier mentionne qu'elle ne peut être présente pour 19 h à la rencontre de décembre. Les membres décident de reporter la rencontre à 19h30.</p>	

#CE 22-23-009	6.	Nomination d'un membre de la communauté	<p>La directrice de l'école informe qu'il y a lieu de nommer deux membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.</p> <p>Il est proposé que Madame Kim Girard, coordonnatrice de la Maison des jeunes (MDJ) La Marginale, soit nommée comme représentante de la communauté du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.</p>
#CE 22-23-010	7.	Adoption du budget de l'école (art. 95)	<p>Madame Émilie Taillon, directrice, présente les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023. Elle explique les déficits ainsi que les revenus et les dépenses.</p> <p>Il est proposé par madame Danielle Mercier et secondé par madame Stéphanie Paquet d'adopter le budget de l'école pour l'année 2022-2023, tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>
#CE 22-23-011	8.	Approbation des modifications à l'horaire (art. 87)	<p>Madame Taillon nomme qu'il y aura une sortie pour les groupes de concentration danse le 20 janvier 2023 en après-midi. Les groupes iront voir un spectacle de danse en autobus.</p> <p>La sortie est proposée par M. Mathieu Légaré et secondé par Mme Johanna Paré-Cholette.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé à l'unanimité</p>
#CE 22-23-012	9.	Approbation des contenus en sexualité	<p>Madame Émilie Taillon mentionne que les enseignants ont approuvé les mêmes contenus en sexualité qu'en 2021-2022. Madame Taillon mentionne qu'il y aura l'ajout de l'organisme "Sexplique". Comme intervenant en soutien pour aborder certains contenus.</p> <p>Il est proposé par madame Corinne Germain et adopté par M. Philippe Tremblay d'approuver les contenus à la sexualité.</p> <p style="text-align: right;">Approuvé à l'unanimité</p>

	10.	Information de la direction <ul style="list-style-type: none"> • Projet éducatif; • Fréquence d'évaluation 	<p>Projet éducatif : Madame Taillon explique le projet éducatif. Elle dit aux membres qu'un sondage a été transmis aux parents et au personnel afin de vérifier si les enjeux étaient encore d'actualité avec l'école du Boisé.</p> <p>Fréquence d'évaluation : Les fréquences d'évaluation ont été transmises par courriel à tous les parents.</p>	
	11.	Information du président	Aucune information de la présidente	
	12.	Information de la représentante du comité de parents	Aucune information de la représentante du comité de parents, la 1 ^{re} rencontre n'ayant pas encore eu lieu.	
	13.	Information de la représentante de la communauté	<p>Madame Kim Girard nous mentionne qu'il y a quelques projets en cours soit :</p> <p>Le grand bal d'Halloween qui aura lieu ce vendredi le 21 octobre, au gymnase de Boisé 2, pour les 4e, 5e et 6e année.</p> <p>Elle nous parle du projet Pop ton Estime qui est aussi en cours pour 16 jeunes. Elle explique qu'il y aura un atelier Zoom ainsi qu'un atelier en présentiel en alternance.</p> <p>Afin de faire connaître la Maison des jeunes, il y aura "Explore ta MDJ" pour les 10-11 ans. Chaque semaine une activité différente sera offerte.</p> <p>Mme Girard nous informe que l'atelier culinaire reprendra bientôt.</p> <p>Elle demande à madame la directrice si c'est possible de faire une tournée des classes chez les 5e et 6e année afin de présenter la Maison des jeunes.</p>	
	14.	Information de la représentante du service de garde	Aucune information	

	15.	Information des autres membres	<p>Monsieur Philippe Tremblay nous rapporte la sécurité aux sorties d'autobus pour les petits de maternelle 4 ans et les préscolaires 5 ans.</p> <p>Mme Stéphanie Paquet nous demande de l'information sur la décision école de l'écriture script. Madame Trépanier détaille comment la décision s'est prise.</p> <p>De plus, Madame Gauthier se demande pourquoi en début d'année le Hop Hop a été si long à mettre en place et se demande pourquoi il n'est pas offert aux journées pédagogiques. Elle reporte cette question lorsque la responsable du service de garde sera présente.</p>	
	16.	Date et lieu de la prochaine séance	La prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement aura lieu le mardi 13 décembre à 19h30.	
#CE 22-23-013	17.	Levée de la séance	Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance est levée à 20h50.	